

ERAST - ERASTE

(0 date RP – 44 dates EC – 36 actes) **Fiche complète**
Actes ou références avec * n'a pu être vérifiée =
(Pas d'acte sur le site des Archives de l'Etat ou pas trouvé)

Registre RP de Gleixhe : B pas avant 1745 – Le registre comprend aussi les actes de la paroisse Notre-Dame aux Awirs.

RP : ~~Awirs – Chokier – Flémalle-Grande – Flémalle-Haute – Gleixhe – Horion-Hozémont - Ivoz-Ramet – Mons-lez-Liège – Hollogne-aux-Pierres – Généanet~~ – Vérification des actes

<https://www.geneanet.org/fonds/individus/>

[18-001-EEE]

Table onomastique :

18420131-001-ERA	18750105-001-ERA
ERASTE Alexandre Joseph3	ERASTE Marie Catherine 24, 25
18450529-001-ERA	18760815-001-ERA
ERASTE Félix Joseph.....5	ERASTE Charles Chrétien 14
18451016-001-DRA	18771125-001-ERA
DRAPIER Anne Marie.....4	ERASTE Isidore Joseph 25
18480530-001-DRA	18780216-001-STR
DRAPIER Marie Catherine.....5	STREMPEL Emma Guillemine 12
18490102-001-ERA	18800806-001-ERA
ERAST Eustache Victor32	ERASTE Octavie Marie-Catherine..... 15
18520410-001-ERA	18801211-001-ERA
ERAST N. (Mort-Né)32	ERASTE Joséphine..... 26
18530314-001-ERA	18820311-001-ERA
ERAST N. (Mort-Né)33	ERASTE François..... 27
18640620-001-PAU	18830627-001-ERA
PAULUS Godefroid Joseph.....8	ERASTE Ferdinand 15
18661105-001-ERA	18850502-001-ERA
ERASTE Marie Anne.....8	ERASTE Alfred François 16
18670413-001-ERA	18850502-002-ERA
ERASTE Edouard Joseph.....19	ERASTE Gustave François 17
18690128-001-ERA	18850627-001-ERA
ERASTE Auguste Joseph.....11	ERASTE Marie Anne 27
18700611-001-ERA	18900527-001-ERA
ERASTE Joseph Guillaume22	ERASTE Marie Barbe 28
18711022-001-ERA	18920418-001-ERA
ERASTE Marie Catherine11	ERASTE Jacques Joseph..... 29
18720725-001-ERA	18980129-001-ERA
ERASTE Joseph23	ERASTE Charles Joseph 30
18731201-001-ERA	BALSA Marie 2
ERASTE Guillaume Joseph12	BOISTEL Maria 11

BRENSING Caroline	12	ERASTE Marie Catherine	29
BRUSKIN Anne Marie.....	3	ERASTE Marie Joseph.....	8
CHARLIER Etienne Joseph	29	ERASTE Marie Josephe	3
DELACOURT Floride.....	11	ERASTE Martin Noël.....	3
DELVAL Octave	11	ERASTE Mélanie Joseph	8
DRAPIER Guillaume.....	4, 5	ERASTE Théophile Joseph	7
DRAPIER Marie Catherine.....	19	GUISSE Marie Anne	3
DUBOIS Paul.....	11	GUISSET Marie Anne.....	3
DUPAIN Jean	8	HUMBLET Jacques Joseph.....	24
DUPAIN Victor Lambert.....	8	LACROIX Marie Jeanne	7
DUPIRE Benoit.....	11	LACROIX Pierre Joseph.....	7
ERAST Joseph.....	32	MARPEAUX Victorine Josèphe	8
ERASTE Auguste Joseph.....	7	MARTIN Marie Catherine.....	4, 5
ERASTE Cornélie	3	MOREAU Marie Marguerite.....	19
ERASTE Edouard Dieudonné.....	3	N. N.	8
ERASTE Emérence	11	OLIVIER Jean Joseph.....	3
ERASTE Emile Dieudonné	7	OLIVIER Marie Albertine	3
ERASTE Eugène Joseph	3	PAULUS Jacques Joseph.....	8
ERASTE Félix Joseph.....	19	RAICK Marie Barbe.....	8
ERASTE François Joseph	3	RENKIN Marie Agnès.....	2
ERASTE Jean.....	2	ROLAND Marie Jeanne.....	19
ERASTE Jean Joseph.....	3	ROLAND Pierre Joseph.....	19
ERASTE Jean Martin.....	2	SALMON Marie Barbe.....	7
ERASTE Léopold Charles	18	STREMPEL Charles Frédéric.....	12
ERASTE Léopold Joseph.....	7	VALOUSE Jeanne Marie.....	32
ERASTE Louis Joseph.....	7	VANNOS Jeanne Marie	32
ERASTE Marie Barbe.....	19	VERDIN Marie Catherine	24

*

*

*

1. **ERASTE** Jean
Suit en 2

X avec **BALSA** Marie

2. **Enfants de Jean (X BALSA)** :
Voir en 1

- **ERASTE** Jean Martin
Suit en 3

° Oleye (Waremme) 23 juin 1760

X avec **RENKIN** Marie Agnès (° Les Waleffes 13 février 1779)

+ Les Waleffes 19 juillet 1812

3. **Enfants de Jean Martin (X RENKIN)** :
Voir en 3

- **ERASTE** Martin Noël
 - ° Les Waleffes (Faimés) vers 1804
- **ERASTE** Marie Josephe
 - ° Les Waleffes (Faimés) 02 mars 1806
- **ERASTE** Jean Joseph
 - Suit en 4 - Houilleur
 - ° Les Waleffes (Faimés) 25 septembre 1808
 - X avec **GUISSE** Marie Anne ou **GUISSET** Marie Anne (Ménagère ; ° Les Waleffes (Faimés) 26 août 1811 ; fille de **GUISSET** Dieudonné Joseph [° 1780] et de **LAPLANCHE** Marie Elisabeth [° 1781])
 - + Après 25 février 1865

4. **Enfants de Jean Joseph (X GUISET) :**

(Voir en 3)

- **ERASTE** Edouard Dieudonné Joseph
 - Suit en 5
 - ° Les Waleffes (Faimés) 17 juillet 1833
 - X avec **OLIVIER** Marie Albertine Rosalie (° Vaux et Borset 17 novembre 1835 ; fille de **OLIVIER** Jean Joseph [° 1799] et de **BRUSKIN** Anne Marie [1801])
- **ERASTE** François Joseph
 - ° Les Waleffes (Faimés) 26 octobre 1834
- **ERASTE** Eugène Joseph
 - ° Les Waleffes (Faimés) 03 janvier 1837
- **ERASTE** Cornélie
 - ° Les Waleffes (Faimés) 03 novembre 1839
- **ERASTE** Alexandre Joseph [[18420131-001-ERA](#)]
 - Suit en 6 – Houilleur (1865, 1900) – Domicilié à Tilleur en 1900

° Les Waleffes 31 janvier 1842

X **Hollogne-aux-Pierres 25 février 1865** avec **DRAPIER** Anne Marie [18451016-001-DRA] (Couturière (1865) ; ° **Hollogne-aux-Pierres 16 octobre 1845** ; + **Hollogne-aux-Pierres 10 novembre 1895** ; fille de **DRAPIER** Guillaume [1816-1866] et de **MARTIN** Marie Catherine [1819-1877] ; sœur de l'épouse suivante)

1623.

Mariage de
Alexandre Joseph
Eraste
avec
Anne Marie
Drapier

Le mardi huit cent soixante cinq le vingt-cinq du mois
de Janvier à quatre heures du soir, par devant nous Bourguete officier de l'état
civil de la Commune de Hollogne-aux-pierres, canton de Conon, arrondissement
de Sige, province de Sige, sont comparus en notre maison Commune & publiquement
Alexandre Joseph Eraste hennuyer âgé de vingt-trois ans et vingt-
cinq jours domicilié en la Commune des Waleffes, canton de Bodique, arrondissement
de Sige, y né le trente et un Janvier mil huit cent quarante deux, lequel
est attesté par le certificat de son acte de naissance ci annexé, délivré par Kinner & Bourguete
officier d'état civil, fils majeur légitime de Jean Joseph Eraste hennuyer âgé de
cinquante ans et Marie Anne Guisset ménagère âgée de cinquante-deux ans, trois ans
domiciliés en la dite Commune des Waleffes, ici présents et consentants lequel a protesté
d'avoir satisfait à ses obligations sur la milice conformément au Veu de la loi du 8 Janvier 1807.
Et Anne Marie Drapier couturière âgée de dix-neuf ans, quatre mois

et douze jours, domicilié en cette Commune, y né le seize Octobre mil huit cent
quarante-cinq, lequel est constaté par le certificat de son acte de naissance ci annexé,
délivré par nous, fille mineure légitime Guillaume Joseph Drapier hennuyer
âgé de quarante huit ans, et de Marie Catherine Martin ménagère âgée de quarante
six ans les deux domiciliés en cette Commune, ici présents et consentants lesquels nous ont
requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications
ont été faites à la porte principale de notre maison Commune les dimanches quinze et
vingt deux Janvier dernier à dix heures du matin, et devant elle les mêmes jours
à neuf heures du matin lequel est attesté par le Certificat de non opposition ci annexé
délivré le seize février Courant par Kinner & qualifié ci dessus, aucun opposition n'ayant
eu nous ayons été signifié, faisant droit à leur requête, après avoir lu et entendu
de plein et sans mentionner et du Chapitre VI. du Code civil intitulé du mariage,
nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils voulaient se unir en tant
mari et pour femme, Chacun d'eux a par réponse séparément et affirmativement
déclaré au nom de la loi que Alexandre Joseph Eraste et Anne Marie Drapier
sont unis par le mariage de tout quoi nous avons dressé acte en présence de Joseph
Guisset hennuyer âgé de cinquante cinq ans oncle de la nouvelle épouse, Guillaume
Drapier hennuyer âgé de cinquante et un ans, cousin de la nouvelle épouse, Denis

dont unis par le mariage de tout quoi nous avons dressé acte en présence de Joseph
 Demis, Houilleur âgé de cinquante cinq ans encluse de la nouvelle épouse, Anne
 Drapier Houilleur âgé de cinquante deux ans, Cousin de la nouvelle épouse Denis
 Joliet Arguon âgé de quarante sept ans, et Pierre Deltour Houilleur âgé de
 trente ans, les deux derniers non parents des Contractants, tous lesquels ont demeuré
 en cette Commune, et après avoir reçu lecture du présent acte, les susdits Joseph
 Eraste, Jean Joseph Eraste, Guillaume Drapier, et Denis Joliet ont signé
 avec nous et tous les autres ont déclaré en le savoir faire.
 Eraste et Alexandre Eraste J. Joseph Guillaume Drapier
 Denis Joliet

+ **Hollogne-aux-Pierres 24 juillet 1902**

- **ERASTE Félix Joseph [18450529-001-ERA]**

Suit en 9 - Houilleur

° Vieux-Waleffe 29 mai 1844 ou 1845

X **Hollognes-aux-Pierres 31 juillet 1869** (acte 14) avec **DRAPIER**
 Marie Catherine [18480530-001-DRA] (° **Hollognes-aux-Pierres 30 mai**
1848 ; + après 10 décembre 1898 ; fille de **DRAPIER** Guillaume
 [1816-1866] et de **MARTIN** Marie Catherine [1819-1877] ; sœur de
 l'épouse précédente)

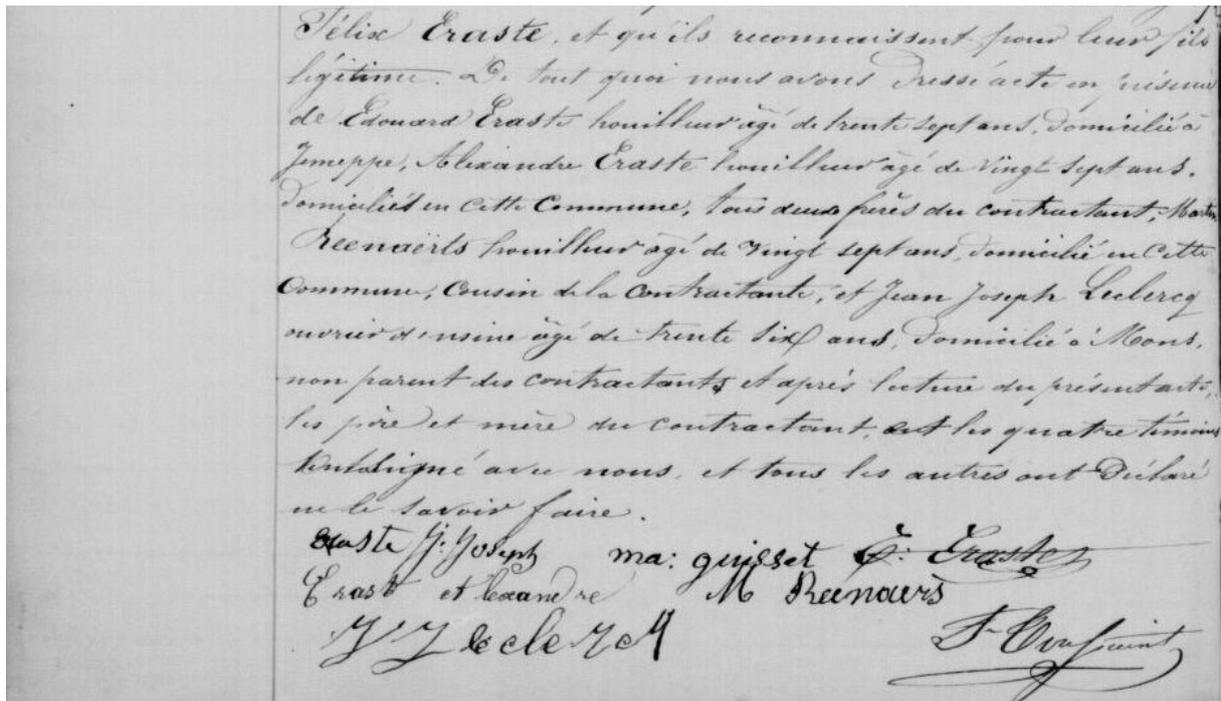


 N° 14
 Mariage de
 Eraste Félix Joseph
 avec
 Drapier Marie Catherine
 au trente-un juillet

L'an mil huit cent soixante-neuf, le
 trent-un du mois de juillet, à trois heures du soir, devant
 sous-Bourgmestre officier de l'état civil de la Commune de
 Hollogne-aux-Pierres, Canton de ce nom, arrondissement de
 Liège, province de Liège, sont comparus publiquement en
 notre maison Commune, Félix-Joseph Eraste Houilleur, âgé
 de vingt cinq ans, deux mois et deux jours, domicilié en la Commune
 de Hollogne-aux-Pierres, né en l'acte de naissance de son acte de naissance, fils majeur légitime de
 Jean-Joseph Eraste journalier âgé de soixante ans et
 de Marie Anne Guisset mineure âgée de cinquante huit ans
 tous deux domiciliés à Waleffe, ils présents et consentants
 lequel a justifié d'avoir satisfait à ses obligations sur la minute
 conformément au vœu de la loi du 8 janvier 1847. Et Marie
 Catherine Drapier journalière âgée de vingt-un ans,

Cathérine Droyer, journalière âgée de vingt-un ans,
deux mois et un jour, domiciliée en cette Commune, y née le
premier mai mil huit cent quarante huit, ce qui est constaté
par l'extrait ci-joint, de l'acte de sa naissance, fille majeure
légitime de Guillaume Droyer décédé en cette Commune, le
quinze Juin mil huit cent soixante six, comme il conste
par l'extrait de l'acte de décès, ci-joint, et de Marie Cathérine
Martin ménagère âgée de quarante-neuf ans, domiciliée
en cette Commune, ici présente et consentante, Lesquels
comparants nous ont requis de procéder à la célébration

du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites
et affichées à la principale porte des anciennes Communes de Helling-
aux-Pierres et de Meuse, les dimanches onze et dix-huit
Juillet courant, à dix heures du matin, comme il conste du
certificat de non-opposition, ci-joint, nulle opposition
au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit
sur requête, après avoir donné lecture des précédents et de
l'article II. du Code civil, intitulé, du
mariage, nous avons demandé aux futurs époux, s'ils voulaient
se prendre pour mari et pour femme, Chacun d'eux ayant
répondu séparément et affirmativement, nous déclarons
au nom de la loi, que Félix-Joseph Eraste et Marie
Cathérine Droyer sont unis par le mariage. Et à l'instance
des nouveaux époux nous ont déclaré que le treize avril
mil huit cent soixante sept, il est né d'eux un enfant
du sexe masculin, inscrit sur les registres de l'état civil de
cette Commune, sous les prénoms et nom de Edouard Joseph
Félix Eraste, et qu'ils reconnaissent pour leur fils



+ Après 10 décembre 1898

- **ERASTE** Louis Joseph

° Les Waleffes (Faimés) 04 juillet 1847

- **ERASTE** Léopold Joseph

° Les Waleffes (Faimés) 09 février 1850

- **ERASTE** Auguste Joseph

Suit en 8

° Les Waleffes (Faimés) 09 février 1850

X Fexhe-le-Haut-Clocher 01 mai 1875 avec **LACROIX** Marie Jeanne
 (° 1845 ; fille de **LACROIX** Pierre Joseph [1807] et de **SALMON**
 Marie Barbe [° 1813])

- **ERASTE** Emile Dieudonné Joseph

° Les Waleffes (Faimés) 27 mars 1854

5. Enfants d'Edouard (X OLIVIER) :

(Voir en 4)

- **ERASTE** Théophile Joseph

° Les Waleffes (Faimés) 08 mars 1858

- **ERASTE** Mélanie Joseph

° Les Waleffes (Faimés) 23 juillet 1860

- **ERASTE** Marie Joseph Cornélie
Suit en 7

° Les Waleffes (Faimés) 08 janvier 1863

X0. (En relation avec) N. N.

X1. Avec **DUPAIN** Victor Lambert (° Waremme 16 novembre 1859 ;
fils de **DUPAIN** Jean [° 1831] et de **RAICK** Marie Barbe [° 1828])

[Donc descendance **DUPAIN**]

6. Enfants d'Alexandre Joseph (X DRAPIER) :

Voir en 4

- **ERASTE** Marie Anne [[18661105-001-ERA](#)]

° Mons-lez-Liège 05 novembre 1866¹

X **Hollogne-aux-Pierres** 28 juin 1888 (acte 16) avec **PAULUS**

Godefroid Joseph [[18640620-001-PAU](#)] (Ouvrier d'usine ; ° **Hollogne-aux-Pierres** 20 juin 1864 ; fils de **PAULUS** Jacques Joseph [1827] et de **MARPEAUX** Victorine Josèphe [vers 1838-1903])

¹ . Cette année n'est pas numérisée sur le site.

N. N.
Mariage de
Sodolpoit Joseph Paulus
Et
Marie Anne Eraste
Du vingt huit juin

L'An Mil huit cent quatre vingt huit le
vingt huit juin à dix heures du matin par devant
nous Antoine Degire Echevin délégué Officier de
l'Etat civil de la commune de Hellegne aux Perres
chef lieu du canton de ce nom, arrondissement judiciaire
et province de Liège sont comparus publiquement
en notre Maison commune Sodolpoit Joseph Paulus
houilleur âgé de vingt quatre ans sept jours domicilié
en cette commune y né le vingt un juin mil huit
cent soixante quatre comme il conste de l'extrait de
l'acte de naissance ci annexé, fils mineur, quant au
mariage, légitime de Jacques Joseph Paulus ouvrier
et usine âgé de soixante un ans et de Victorine Joseph
Marpeaux ménagère âgée de quarante huit ans, conjoints
eux même domiciliés, ici présents et consentants, lequel a
justifié d'avoir satisfait à la loi sur la milice par
la production du certificat Modèle N° 66 ci annexé.
Et Marie Anne Eraste ménagère âgée de vingt un ans

Et Marie Anne Eraste ménagère âgée de vingt un ans
sept mois vingt trois jours domiciliée en cette commune
né à Mons (Liège) le cinq novembre mil huit cent soixante
six comme il conste de l'extrait de l'acte de naissance
ci annexé, fille majeure légitime de Alexandre Eraste
houilleur âgé de quarante sept ans et de Anne Marie
Drapier ménagère âgée de quarante deux ans conjoints

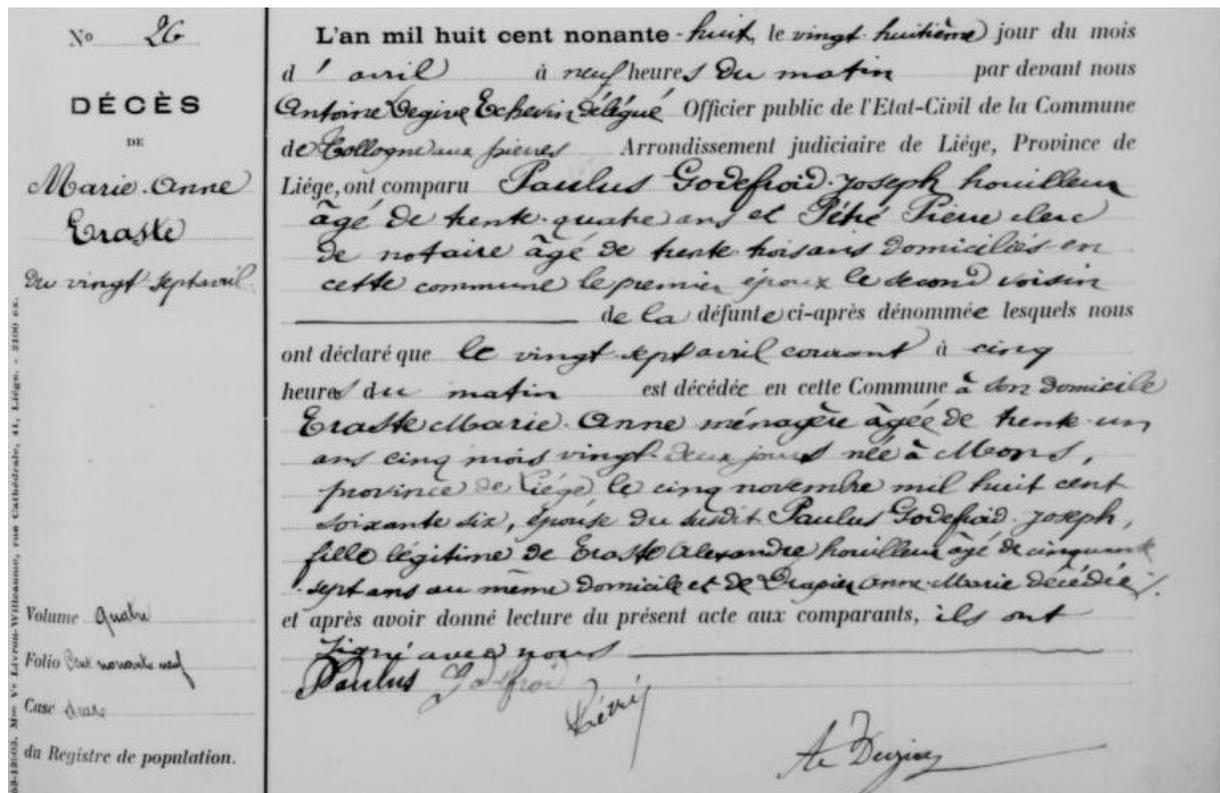


au même domicile, ici présents et consentants, lesquels comparants nous ayant requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites et affichées à la porte principale de notre Maison commune les dimanches dix sept et vingt quatre juin derniers, suivant la Loi nulle opposition à ce mariage ne nous étant signifiée, faisant droit à leur requête après avoir donné lecture des pièces ci-dessus mentionnées et du Chapitre vi du Titre du Code civil intitulé « Du Mariage » nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement. En nom de la Loi nous déclarons que Edouard Joseph Paulus et Marie Anne Eraste sont unis par le mariage. De tout quoi nous avons dressé acte en présence de Joseph Bruls cordonnier âgé de vingt-cinq ans non parent des contractants, de Jean Marc Tente mineur âgé de quarante cinq ans oncle du contractant, de Jean Méliessen ouvrier d'usine pensionné âgé de

Jean Méliessen ouvrier d'usine pensionné âgé de soixante sept ans non parent des contractants tous trois domiciliés en cette commune et Desiré Lettauve mineur âgé de vingt quatre ans non parent des contractants domicilié à Mons (Liege) et après lecture les comparants, les contractants et les témoins ont signé avec nous excepté Marie Anne Eraste et Méliessen Jean qui ont déclaré ne le savoir faire Paulus Joseph Marianne Eraste Jacques Paulus Victorine Marquise Eraste Alexandre Bruls Joséph Tente Lettauve Desiré

Le Bégin

+ [Hollogne-aux-Pierres 20 septembre 1898 \(acte 26\)](#)



[Dont descendance **PAULUS**]

- **ERASTE** Auguste Joseph [[18690128-001-ERA](#)] Houilleur

° [Mons-lez-Liège 28 janvier 1869](#)²

X Libercourt (Fr) 16 juin 1904 (acte 4) avec **BOISTEL** Maria (° 1874 ; + 1949) [Témoins au mariage : **DELACOURT** Floride [° vers 1850] ; **DUBOIS** Paul [° vers 1873] ; **DUPIRE** Benoit [° vers 1873] ; **DELVAL** Octave [° vers 1867]]
 + Avant 1937

- **ERASTE** Marie Catherine [[18711022-001-ERA](#)] Emérence
 Suit en 10 - Servante

° [Hollogne-aux-Pierres 22 octobre 1871](#) (acte 94)

² . Cette année n'est pas numérisée sur le site.

N° 94.
 NAISSANCE
 de
 Marie Cathérine Emérence
 Eraste
 le vingt-deux Octobre

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE un le vingt troisième jour du mois
 d'Octobre à neuf heures du matin pardevant nous Bourgmestre
 officier public de l'état civil de la commune de Hollogne-aux-Pierres
 arrondissement judiciaire de Liège, Province de Liège est comparu
 Alexandre Joseph Eraste Houilleux âgé de vingt neuf
 ans, domicilié en cette Commune
 lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin âgé de vingt-deux de mois
 et deux jours de l'âge en cette commune de lui, déclarant
 & de Marie Anne Erapier mineure âgée de vingt six
 ans, son épouse au même domicile, lequel il a déclaré
 vouloir donner pour héritiers de Marie Cathérine Emérence,
 les dits déclarant et présentation faites en présence de Lambert
 Carthy curé d'un âge de trente neuf ans et Gaston
 Perceis curé d'un âge de vingt six ans,
 tous deux domiciliés en cette Commune
 et après avoir reçu lecture du présent acte, le Comparant a signé avec
 adhésions, et les témoins ont déclaré en le savoir faire.

Eraste et Alexandre
 J. Quispaint

- ERASTE Guillaume Joseph [18731201-001-ERA]

° Hollogne-aux-Pierres 01 décembre 1873 (acte 97)

N° 97.
 NAISSANCE
 de
 Guillaume Joseph
 Eraste
 le premier Janvier

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE Eraste premier jour du mois de
 Décembre à neuf heures du matin pardevant nous Bourgmestre
 officier public de l'état civil de la commune de Hollogne-aux-Pierres
 arrondissement judiciaire de Liège, Province de Liège est comparu
 Alexandre Joseph Eraste Houilleux âgé de trente deux
 ans, domicilié en cette Commune
 lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin. Aujourd'hui
 à trois heures du matin en cette commune de lui, déclarant son
 âge de huit ans, Marie Erapier mineure, son épouse, âgée de
 vingt huit ans, au même domicile et lequel il a déclaré
 vouloir donner les héritiers de Guillaume Joseph
 les dits déclarant et présentation faites en présence de Jacques
 Davaux Houilleux âgé de quarante deux ans et
 Henri Devette curé d'un âge de trente-un ans
 tous les deux domiciliés en cette Commune
 et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins, le
 père a signé avec nous, les témoins ont déclaré en le savoir
 faire.

a Eraste
 J. Quispaint

X Hollogne-aux-Pierres 20 octobre 1900 (acte 28) avec STREMPER
 Emma Guillemine [18780216-001-STR] (° Annen (DE) 16 février
 1878 ; fille de STREMPER Charles Frédéric Guillaume [Houilleux ; °
 1846] et de BRENSING Caroline [Ménagère ; ° vers 1856])

N^o 28.

MARIAGE

DE
Guillaume Joseph
Eraste
ET
Emma Guillemine
Stempel
Du vingt octobre

Volume trois

Folio soixante-cinq

Case douze

du Registre de population.

A 28 FEUILLET

L'an mil neuf cent, le vingtième jour du mois d'octobre
à cinq heures du soir par devant nous Antoine Segive
Echevin délégué, Officier public de l'Etat-Civil de
la commune de Hollogne-aux-pierres arrondissement judiciaire de Liège, province
de Liège, ont comparu publiquement en notre maison commune Eraste
Guillaume Joseph Bouilleu né à Hollogne
aux pierres le premier décembre mil huit cent
septante trois

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domicilié
à Hollogne aux pierres, fils légitime de Eraste
Alexandre Joseph Bouilleu âgé de cinquante huit
ans domicilié à Villeux ici présent et consentant
et de Drapier Anne Marie Decédecé à Hollogne
aux pierres le dix novembre mil huit cent nonante
cinq comme il est constaté par l'extrait de l'acte
de décès ci-joint 1.

Et Stempel Emma Guillemine sans profession
née à Annen (Allemagne) le seize février mil huit
cent septante huit

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée

Et Stempel Emma Guillemine sans profession
née à Annen (Allemagne) le seize février mil huit
cent septante huit

comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée
à Annen (Allemagne) résidant à Hollogne aux
pierres fille légitime de Stempel Charles Frédéric
Guillaume Bouilleu âgé de cinquante quatre ans et de
Dresching Caroline ménagère âgée de quarante
quatre ans domiciliés au dit Annen lesquels nous ont
signifié leur consentement par acte passé le seize décembre
mil huit cent nonante neuf devant M. l'Officier
de l'Etat Civil de la commune d'Annen comme
il est constaté par l'acte de consentement ci-joint 1.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté
entre eux et dont la publication a été faite en cette commune le dimanche
huit septembre dernier suivant la loi 1.

Le futur époux étant âgé de moins de vingt huit ans a fourni la preuve
qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique par la production d'un
certificat de M. le Gouverneur.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit
à leur réquisition, après avoir donné lecture des actes fournis par les parties
contractantes et du chapitre six, titre cinq du Code civil, intitulé: « DU MARIAGE »,

nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que :

*Eraste Guillaume Joseph et Stempel
Emma Guillemine* sont unis par le mariage.

Interpellés par nous sur le point de savoir s'il a été fait entre eux des conventions matrimoniales, les conjoints ont répondu : *négativement*.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des quatre témoins ci-après désignés :

1^o *Eraste Félix* âgé de *cinquante-six ans*
profession de *bouilleur* domicilié à *Jemeppe*
2^o *Eraste Charles Chrétien* âgé de *vingt-quatre ans*
profession de *bouilleur* domicilié à *Hollogne-aux-pierres*
3^o *Paulus Godefroid* âgé de *vingt-six ans*
profession de *bouilleur* domicilié à *Hollogne-aux-pierres*
4^o *Charles Étienne* âgé de *vingt-trois ans*
profession de *bouilleur* domicilié à *Hollogne-aux-pierres*

Et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants et aux témoins ils ont signé avec nous *Charles Étienne a déclaré sur le soussigné faire*

Joseph Erast
Emma Stempel
Eraste Alexandre
Félix Eraste
Erast
Paulus Godefroid

L'Officier de l'état civil
A. Dezing

- ERASTE Charles Chrétien [[18760815-001-ERA](#)]

° [Hollogne-aux-Pierres 15 août 1876](#) (avec 71)

N° 71
 NAISSANCE
 de
 Charles Christian
 Eraste
 du quinze août.

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE six le sixième jour du mois de
 Août à trois heures du matin pardevant nous Bourgmestre
 officier public de l'état civil de la commune de Hollogne aux pierres
 arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège est comparu
 Alexandre Eraste, bouillier, âgé de trente quatre ans,
 domicilié en cette commune
 lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier quinze août
 à sept heures du soir en cette commune de lui susdit déclarant
 et de Anne Marie Drapeut ménager âgé de trente un ans,
 son épouse au même domicile, et auquel il a désiré
 donner le prénom de Charles Christian.
 les dites déclaration et présentation faites en présence de Pachel
 Kerbillon journalier âgé de cinquante neuf ans, et Jean
 Louis Berchet bouillier âgé de trente deux ans, tous les deux
 domiciliés en cette commune.
 et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils ont
 dit en avoir vu et ont signé.

J. Drapeut

- ERASTE Octavie Marie-Catherine [18800806-001-ERA]
 Suit en 11 - Ménagère - célibataire

° Hollogne-aux-Pierres 06 août 1880 (acte 87)

N° 87
 NAISSANCE
 de
 Octavie Marie Catherine
 Eraste
 six août.

L'AN MIL HUIT CENT quatre vingt six le sixième jour du mois d'
 Août à trois heures du soir pardevant nous Bourgmestre
 officier public de l'état civil de la commune de Hollogne aux pierres
 arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège est comparu
 Alexandre Joseph Eraste, bouillier, âgé de trente huit
 ans, domicilié en cette commune
 lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né aujourd'hui
 à trois heures du matin en cette commune de lui susdit
 déclarant et de Anne Marie Drapeut, ménager, âgé
 de trente cinq ans son épouse au même domicile, et auquel il a
 désiré donner le prénom de Octavie Marie Catherine.
 les dites déclaration et présentation faites en présence de Hubert Charles
 Journalier âgé de soixant six ans, et Anne Joseph Scieur
 journalier d'usage âgé de trente neuf ans, tous les deux domiciliés
 en cette commune.
 et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils
 ont dit en avoir vu et ont signé.

J. Drapeut

- ERASTE Ferdinand [18830627-001-ERA]

° Hollogne-aux-Pierres 27 juin 1883 (acte 78)

N° 48
 NAISSANCE
 de
 Ferdinand
 Eraste
 du vingt sept juin

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT trois le vingt huitième jour du mois de
 Juin à quatre heures du soir pardevant nous Bourge 122 est le
 officier public de l'état civil de la commune de Hollogne-aux-pierres
 arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège est comparu
 Alexandre Joseph Eraste heuilleur âgé de quarante
 un ans domicilié en cette commune
 lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le vingt sept juin
 à six heures du soir en cette commune de lui susdit
 déclarant et de femme Marie Drapeier ménagère
 âgée de trente sept ans son épouse au même
 domicile et auquel il a déclaré vouloir
 donner le prénom de Ferdinand
 les dites déclaration et présentation faites en présence de Lambert Joseph
 Durnont heuilleur âgé de quarante trois ans
 et Jean Joseph Dejace heuilleur âgé de
 trente sept ans, tous deux domiciliés en
 cette commune
 et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins
 Eraste a signé avec nous et les témoins ont
 déclaré ne le savoir faire.

Eraste Alexandre M. 2. Bode

+ Hollogne-aux-Pierres 30 octobre 1883 (acte 68)

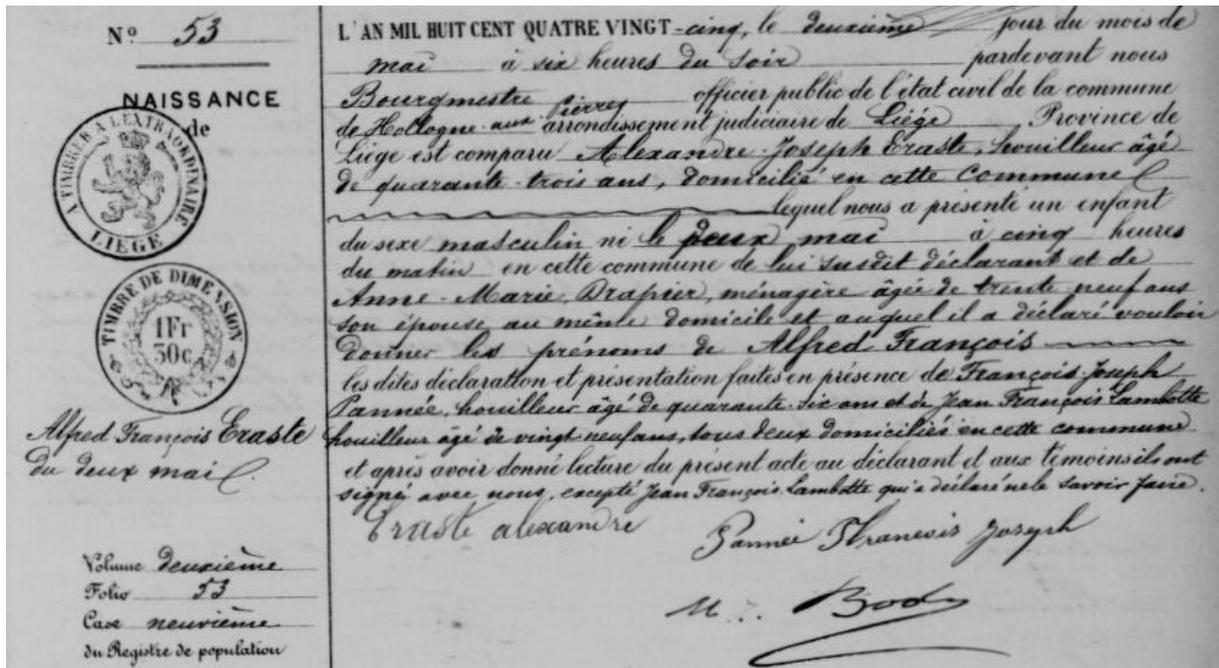
N° 68
 DECES
 de
 Ferdinand
 Eraste
 au trente octobre

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT trois le trentième jour du mois de
 Octobre à cinq heures du soir pardevant nous Bourge 122
 officier public de l'état civil de la commune de Hollogne-aux-pierres
 arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège sont comparus
 Alexandre Joseph Eraste ouvrier mineur âgé
 de quarante un ans et demi et Paschal
 Herbillion journalier âgé de soixante cinq ans
 tous deux domiciliés en cette commune le premier père et le
 second voisin du défunt et après dénommé
 lesquels nous ont déclaré que le trente octobre à dix heures
 du matin est décédé en cette commune à son domicile
 Ferdinand Eraste enfant âgé de quatre mois
 né en cette commune le vingt sept juin mil huit
 cent quatre vingt trois fils légitime du susdit
 Alexandre Joseph Eraste et de femme Marie Drapeier
 ménagère âgée de trente huit ans son épouse
 au même domicile
 et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants le père
 a signé avec nous et Paschal Herbillion a déclaré
 ne le savoir faire.

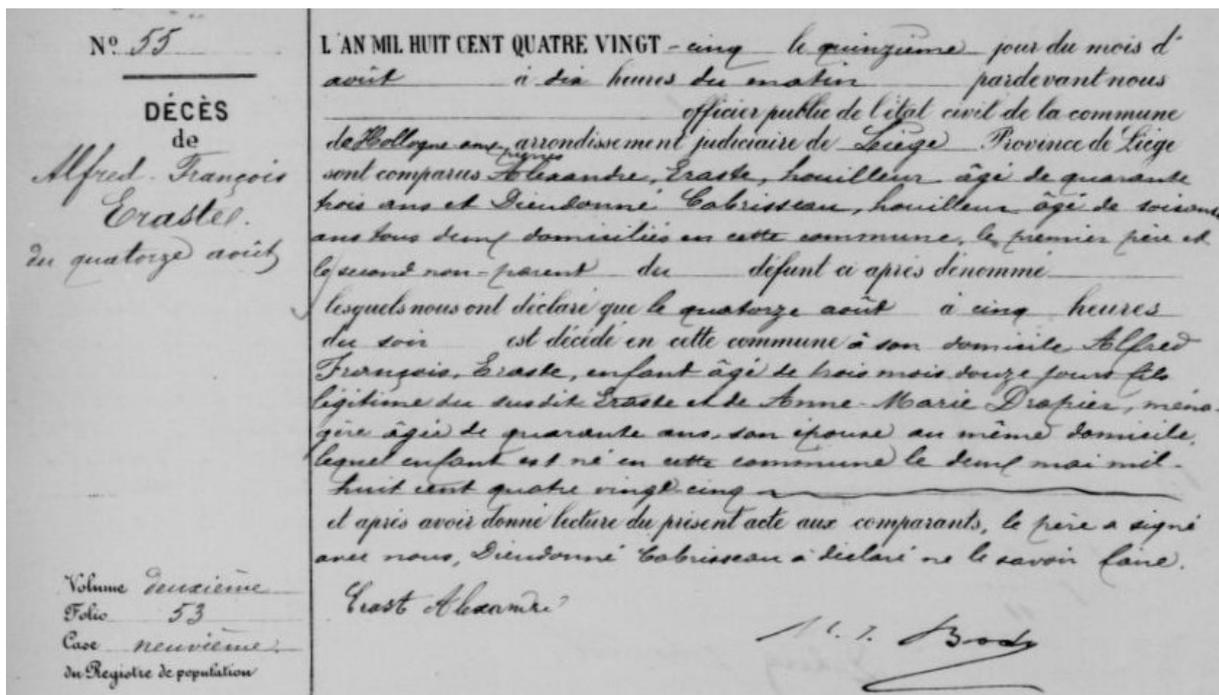
Eraste Alexandre M. 2. Bode

- ERASTE Alfred François [18850502-001-ERA]

° Hollogne-aux-pierres 02 mai 1885 (acte 53)



+ Hollogne-aux-Pierres 04 août 1885 (acte 55)



- ERASTE Gustave François [18850502-002-ERA]

° Hollogne-aux-Pierres 02 mai 1885 (acte 54)

N° 54
 NAISSANCE
 de
 Gustave, François, Eraste
 Du deux mai.

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE VINGT-cinq, le Deuxième jour du mois de
 mai à dix heures du soir pardevant nous
 Bourgmestre ^{percepteur} officier public de l'état civil de la commune
 de Hollogne ^{arrondissement judiciaire de Liège} Province de
 Liège est comparu Alexandre Joseph Eraste, houvleur
 âgé de quarante-trois ans, domicilié en cette
 Commune lequel nous a présenté un enfant
 du sexe masculin né le Deux mai à cinq heures
 du matin en cette commune de lui susdit, déclarant être
 Anne Marie Drapeur, ménagère âgée de trente-neuf
 ans, son épouse au même domicile, et auquel il a déclaré
 vouloir donner les prénoms de Gustave-François.
 Les dites déclarations et présentations faites en présence de François Joseph
 Rogier, houvleur âgé quarante-trois ans et de Jean François Lambotte
 houvleur, âgé de vingt-neuf ans, tous deux domiciliés en cette commune
 et après avoir donné lecture du présent acte, au déclarant et aux témoins ils ont
 signé avec nous, excepté Jean François Lambotte qui a déclaré ne le savoir faire.

Eraste Alexandre Marie François Joseph
 M. J. Rogier

Volume Deuxième
 Folio 53
 Case Dixième
 du Registre de population

+ Hollogne-aux-Pierres 01 juin 1885 (acte 37)

N° 37
 DÉCÈS
 de
 Gustave François
 Eraste
 Du premier juin.

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE VINGT-cinq le premier jour du mois de
 juin à cinq heures du soir pardevant nous
 Bourgmestre ^{percepteur} officier public de l'état civil de la commune
 de Hollogne ^{arrondissement judiciaire de Liège} Province de Liège
 sont comparus Alexandre Eraste, houvleur âgé de quarante-trois
 ans et Désiré Polier, instituteur âgé de trente-un ans, tous
 deux domiciliés en cette commune, le premier père et le second
 non parent du défunt-ci après dénommé
 lesquels nous ont déclaré que ce jour'hui à onze heures
 du matin est décédé en cette commune à son domicile Gustave
 François Eraste enfant âgé de vingt-neuf jours, né en cette
 commune le deux mai mil huit cent quatre-vingt-cinq,
 fils du susdit Alexandre Eraste et de Anne Marie Drapeur
 ménagère âgée de quarante ans son épouse au même
 domicile
 et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants ils ont signé
 avec nous.

Alexandre Eraste
 Désiré Polier
 M. J. Rogier

Volume Deuxième
 Folio 53
 Case neuvième
 du Registre de population

7. Enfants de Marie Joseph (X.N.) :

Voir en 5

- [Illég- 0X.] ERASTE Léopold Charles Joseph

° Les Waleffes (Faimes) 26 juin 1885

8. Enfants d'Auguste (X LACROIX) :

Voir en 4

- **ERASTE** Marie Barbe Joséphine

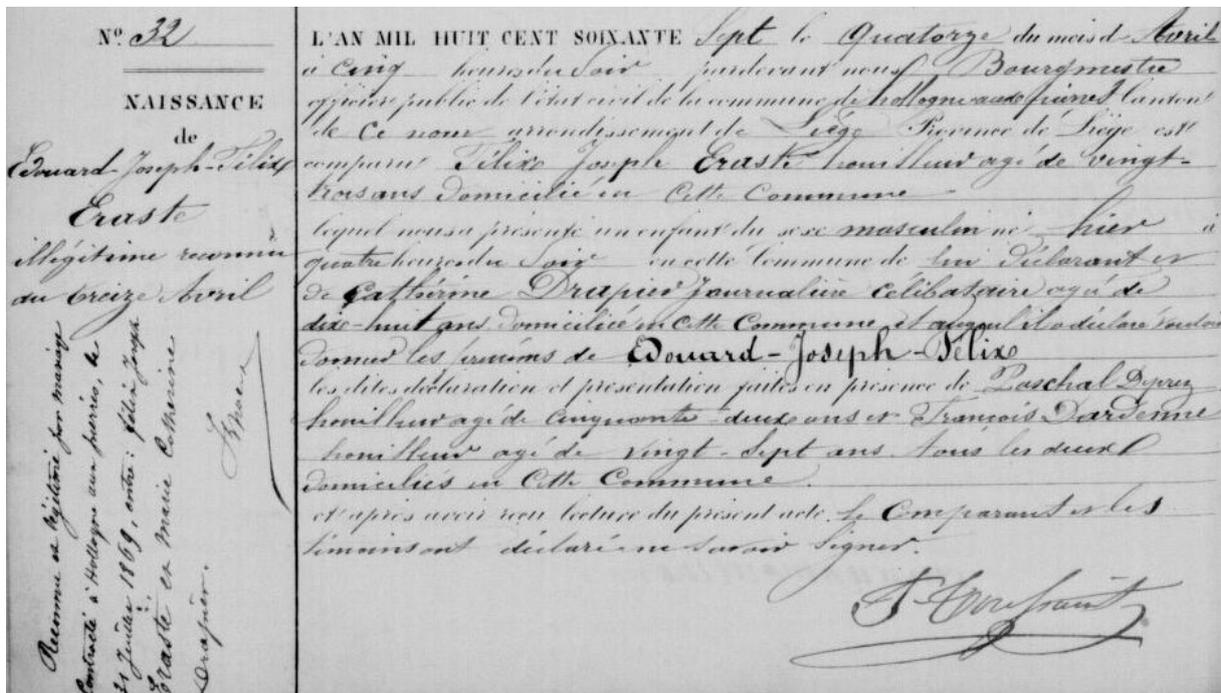
° Fexhe-le-Haut-Clocher 09 février 1876

9. Enfants de Félix (X DRAPIER) :

Voir en 4

- [Illeg.] **ERASTE** Edouard Joseph Félix [[18670413-001-ERA](#)]

° **Hollogne-aux-Pierres 13 avril 1867** (acte 32) (reconnu et légitimé par l'acte de mariage contracté à Hollogne-aux-Pierres du 31 juillet 1869 entre **ERASTE** Félix Joseph et **DRAPIER** Marie Catherine



X **Hollogne-aux-Pierres 10 décembre 1898** (acte 45) avec **ROLAND**
Marie Jeanne Pascaline (° **Mons-lez-Liège 01 avril 1872** ; fille de
ROLAND Pierre Joseph [Houilleur ; ° vers 1842] et de **MOREAU**
Marie Marguerite [Ménagère ; ° vers 1842] – Deux parents domiciliés à
Jemeppe-sur-Meuse en 1898)

No 45

MARIAGE

Eduard Joseph Félix
ErasteMarie Jeanne Pascaline
Roland

Du six décembre

Volume quatre

Folio quarante-cinq

Case dix

du Registre de population.



L'an mil huit cent nonante-huit, le dixième jour du mois de décembre à cinq heures et demie du soir par devant nous
Antoine Degive Eschevin délégué

Officier public de l'Etat-Civil de la Commune de Holslogne aux pierres arrondissement judiciaire de Liège, province de Liège, ont comparu publiquement en notre Maison commune Eraste Eduard Joseph Félix Pouilleux âgé de trente un ans sept mois vingt sept jours né à Holslogne aux pierres le quinze avril mil huit cent cinquante sept comme il est constaté que l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domicilié à Holslogne aux pierres, avant à Jemeppe, fils légitime de Eraste Félix Joseph Pouilleux âgé de cinquante quatre ans et de Grapier Catherine ménagère âgée de cinquante ans domiciliés à Jemeppe ici présents et consentants.

Et Marie Jeanne Pascaline sans profession âgée de vingt six ans huit mois neuf jours née à Cors, province de Liège, le premier avril mil huit cent septant deux comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée à



405-13406, M^e V^o Lefevre-Willmann, rue Cathédrale, 41, L'Épave, 000 000.

Et *Noland Marie-Jeanne-Pascaline* sans profession âgée de vingt six ans huit mois neuf jours née à *Cléon*, province de *Liège*, le premier avril mil huit cent septant deux comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée à *Kollogne aux pieux*, avant à *Yemeppe* fille légitime de *Noland Sieur Joseph Boullant* âgé de cinquante six ans domicilié à *Yemeppe* lequel nous a signifié son consentement par acte passé hier neuf décembre courant devant *Eraste Eustache Dougnel* Officier de l'Etat civil de la commune de *Yemeppe* comme il est constaté par l'acte de consentement ci-joint et de *Morreau Marie-Marguerite* ménagère âgée de cinquante cinq ans domiciliée à *Yemeppe* ci-présent et consentante :

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont la publication a été faite en cette commune, et à *Yemeppe* le *Dimanche seize* novembre dernier suivant la loi et comme il est constaté par le certificat de non opposition ci-joint. Le futur époux étant âgé de plus de vingt huit ans et disposé de fournir la preuve qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique par la production d'un certificat de M. le Gouverneur. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des actes fournis par les parties contractantes et du chapitre six, titre cinq du Code

civil, intitulé : « Du Mariage », nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme : chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que *Eraste Edouard-Joseph-Félix et Noland Marie-Jeanne-Pascaline* sont unis par le mariage. Interpellés par nous sur le point de savoir s'il a été fait entre eux des conventions matrimoniales, les conjoints ont répondu : *négativement*.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des quatre témoins ci-après désignés :

1^o Verdin Jean
 âgé de honte-neuf ans profession de curier d'usine
 domicilié à Hollogne aux pierres non parent des contractants

2^o Eraste Auguste
 âgé de quarante-sept ans profession de curier d'usine
 domicilié à Yemeppe meuble du contractant

3^o Crookers Louis-Auguste
 âgé de honte-deux ans profession de curier d'usine
 domicilié à Hollogne aux pierres non parent des contractants

4^o Paulus Gilles
 âgé de cinquante-six ans profession de négoiant
 domicilié à Hollogne aux pierres non parent des contractants

Et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants et aux témoins, ils ont signé avec nous, les nommés Marie Catherine et Elvireau Elvire Elvire ont déclaré le bon faire
Edouard Erast
Pascaline Rolan
Eraste Felix
Verdin Jean
Eraste Auguste
Crookers Louis
Paulus

L'Officier de l'état-civil
He. Dejans

- ERASTE Joseph Guillaume [18700611-001-ERA]

° Hollogne-aux-Pierres 11 juin 1870 (acte 70)

N° 70
 NAISSANCE
 de
 Joseph-Guillaume
 Eraste
 au onze juin

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE le Vingt-neufième jour du mois
 de Juin années républicaines du matin pardevant nous Procureur
 officier public de l'état civil de la commune de Hollogne-aux-Pierres,
 arrondissement judiciaire de Liège. Procureur de Liège est comparu
 Félix Joseph Eraste Houillier âgé de vingt six
 ans, domicilié en cette Commune
 lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le onze de ce mois
 années républicaines du Soir, en cette Commune de lui, sur et de la part
 et de Marie Cathérine Drapeier mariée âgée de
 vingt deux ans, son épouse, au même domicile, l'empêché
 et a déclaré vouloir donner les prénoms de Joseph-Guillaume
 au dit enfant et l'a déclaré en présence de Pierre Joseph
 D'Atay Houillier âgé de trente cinq ans et fils
 Joseph Piron Houillier âgé de vingt neuf ans,
 tous deux domiciliés en cette Commune
 et après avoir donné lecture du présent acte, le Comparant et les
 témoins ont déclaré en savoir signer.

J. Houillier

+ Hollogne-aux-Pierres 15 août 1871 (acte 109)

N° 109
 BÈCÈS
 de
 Joseph Guillaume
 Eraste.
 quinze août

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE une, le seizième jour du mois
 d'août à neuf heures du matin pardevant nous Procureur
 officier public de l'état civil de la commune de Hollogne-aux-Pierres
 arrondissement judiciaire de Liège. Procureur de Liège
 sont comparus Félix Joseph Eraste Houillier âgé de
 vingt sept ans, père au défunt et Jean Joseph Eschwe
 Houillier âgé de trente un ans, son cousin, tous deux
 domiciliés en cette Commune.
 lesquels nous ont déclaré que le quinze de ce mois à neuf heures
 du Soir est décédé à son domicile en cette Commune.
 Joseph Guillaume Eraste âgé de quatorze mois né
 en cette Commune; fils légitime de l'usé Félix Joseph
 Eraste et de Marie Cathérine Drapeier mariée âgée
 de vingt trois ans, son épouse, au même domicile
 et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants, ils ont déclaré
 en savoir signer.

J. Houillier

- ERASTE Joseph [18720725-001-ERA]

° Hollogne-aux-Pierres 25 juillet 1872 (acte 73)

N^o 73.

NAISSANCE
de
*Joseph
Eraste*
au vingt cinq juillet

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE Deux, le vingt-cinquième jour du mois de
juillet à quatre heures du soir pardevant nous Bourgeois et
officier public de l'état civil de la commune de Hollogne-aux-pierres,
arrondissement judiciaire de Liège, Province de Liège est comparu
Félix-Joseph Eraste bachelier âgé de vingt huit ans,
domicilié en cette Commune,
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin le jour d'hui
à deux heures du matin en cette commune de lui s'est déclaré
et de *Mari Cathérine Drapier* ménager âgé de vingt-
quatre ans, son époux, au même domicile & auquel il a déclaré
voulait donner le prénom de *Joseph*
les dites déclarations et présentations faites en présence de *Grégoire Commemans*
saintain âgé de cinquante ans & *Joseph Deltour* ouvrier d'un an
âgé de trente trois ans tous deux domiciliés en cette Commune,
et après avoir reçu lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils
ont signé avec nous, à l'exception de *Félix Joseph Eraste* et
Joseph Deltour qui ont déclaré en le savoir faire.

Grégoire Commemans *J. Deltour*

- ERASTE Marie Catherine [18750105-001-ERA]

° Hollogne-aux-Pierres 05 janvier 1875 (acte 2)

N^o 2.

NAISSANCE
de
*Mari Cathérine
Eraste*
jeuneau
de Liège pardevant.

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE Cinq, le Cinquième jour du mois de
janvier à quatre heures du soir pardevant nous Bourgeois et
officier public de l'état civil de la commune de Hollogne-aux-pierres,
arrondissement judiciaire de Liège, Province de Liège est comparu
Félix-Joseph Eraste, bachelier âgé de trent un ans Domici-
lié en cette Commune,
lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né la première aujour d'hui
à une heure du matin en cette commune de lui s'est déclaré
et de *Mari Cathérine Drapier* ménager âgé de vingt
sept ans, son époux, au même domicile, et auquel il a
déclaré vouloir donner le prénom de *Mari Cathérine*
les dites déclarations et présentations faites en présence de *Antoine Joseph
Dupont*, journalier âgé de vingt quatre ans et *Jean Joseph
Meynnot* bachelier âgé de vingt trois ans, tous deux
domiciliés en cette Commune,
et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils
ont déclaré en le savoir signé.

J. Deltour

X Jemeppe-sur-Meuse 10 février 1894 avec **HUMBLET** Jacques
Joseph (° Hollogne-aux-Pierres 15 août 1871 ; fils de **HUMBLET**
Jacques Joseph [1839-1898] et de **VERDIN** Marie Catherine [1843-
1900])

+ Jemeppe-sur-Meuse 23 septembre 1899

[Dont descendance HUMBLET]

- ERASTE Elisabeth [18750105-002-ERA]

° Hollogne-aux-Pierres 05 janvier 1875 (acte 3)

N° 3
NAISSANCE
de
Elisabeth
Eraste
jeuneau
Du cinq janvier.

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE Cinq le Cinquiesme jour du mois de
janvier à quatre heures du soir pardevant nous Baugemont
officier public de l'état civil de la commune de Hollogne-aux-pierres
arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège est comparu
Felix Joseph Eraste bailliue âgé de trent un ans
Domicilié en cette Commune.
lequel nous a présenté un enfant du sexe femelle né le deuxiesme jour de
à une heure du matin en cette commune de lui suiset déclarant
et de Marie Cathérine Drapier, mariage âgé de vingt sept
ans, son épouse au même Domicile, et auquel il a déclaré
voulait donner le prénom de Elisabeth.
les dites déclaration et présentation faites en présence de Antoine
Joseph Dupont bailliue âgé de vingt quatre ans, et Jean
Joseph Reynoît bailliue âgé de vingt trois ans, tous
Deux Domiciliés en cette Commune.
et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins.
ils ont déclaré en savoir signé.

F. Baugemont

+ Hollogne-aux-Pierres 21 septembre 1875 (acte 48)

N° 48
DÉCÈS
de
Elisabeth
Eraste
de vingt un
septembre

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE Cinq le vingtuniesme jour du mois de
septembre à six heures et demie pardevant nous Baugemont
officier public de l'état civil de la commune de Hollogne-aux-pierres
arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège
sont comparus Felix Joseph Eraste, bailliue âgé de trent un
ans, et Fernand Healloux sans profession âgé de soixante
trois ans, tous les deux Domiciliés en cette Commune, le premier
père et le second veuf de la défunte, ci après dénommée
lesquels nous ont déclaré que Cepend hier à dix heures
du matin est décidé en cette commune à son Domicile
Elisabeth Eraste, âgée de sept mois, née en cette commune
fille légitime de suiset Felix Joseph Eraste et de Marie
Cathérine Drapier mariage âgé de vingt sept ans, son
épouse au même Domicile.
et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants ils ont déclaré
en savoir signé.

F. Baugemont

- ERASTE Isidore Joseph [18771125-001-ERA]

° Hollogne-aux-Pierres 25 novembre 1877 (acte 106)

N° 106
NAISSANCE
de
Sidore Joseph
Eraste
vingt cinq novembre.

L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE sept le vingt cinqième jour du mois de novembre à six heures du soir pardevant nous Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune de Hollogne aux pierres arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège est comparu Felix Joseph Eraste, héritier âgé de trente trois ans, Domicilié en cette Commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né aujourdhui à six heures du matin en cette commune de lui susdit déclarant et de Marie Cathérine Drapez, ménagère âgée de vingt neuf ans, son épouse au même domicile et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Sidore Joseph. les dites déclaration et présentation faites en présence de Louis Victor Simonet, héritier âgé de quarant sept ans, et Jean Joseph Goffin, héritier âgé de quarant trois ans, tous les deux Domiciliés en cette Commune, et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins ils ont déclaré en savoir signé.

J. Drapez

- ERASTE Joséphine [18801211-001-ERA]

° Hollogne-aux-Pierres 11 décembre 1880 (acte 124)

N° 124
NAISSANCE
de
Josephine
Eraste
Dix Décembre.

L'AN MIL HUIT CENT quatre vingt le onzième jour du mois de Decembre à neuf heures du matin pardevant nous Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune de Hollogne aux pierres arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège est comparu Felix Joseph Eraste, héritier âgé de trente six ans, Domicilié en cette Commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né le dix Decembre à huit heures du soir en cette commune de lui susdit déclarant et de Marie Cathérine Drapez ménagère âgée de trente quatre ans, son épouse au même domicile et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Josephine les dites déclaration et présentation faites en présence de Felix Meottet héritier âgé de soixant quatre ans, et Auguste Rissoul, héritier âgé de vingt six ans, tous les deux Domiciliés en cette Commune, et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins le déclarant a signé avec nous et les témoins en déclaré en le savoir faire.

Eraste

J. Drapez

+ Hollogne-aux-Pierres 14 décembre 1880 (acte 51)

N° 51
 DÉCÈS
 de
 Josephine
 Eraste
 quatre Décembre

L'AN MIL HUIT CENT quatre vingt le quatorzième jour du mois de
 Décembre à deux heures du soir pardevant nous Beuyment
 officier public de l'état civil de la commune de Hollogne aux pierres
 arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège sont
 comparus Felix Joseph Eraste, brasseur âgé de trent-sept ans,
 et Hubert Charlot journalier âgé de soixant-un ans
 tous les deux domiciliés en cette commune, le premier
 père et le second cousin de la défunte ci-après dénommée
 lesquels nous ont déclaré que Cyprien héritier à une héritière
 du mort est décidé en cette commune à son demourant
Josephine Eraste, âgée de trois jours, née en cette commune
 le six Décembre mil huit cent quatre vingt, fille légitime
 de Hubert Felix Joseph Eraste, et de Marie Cathérine Drapier
 ménagère âgée de trent quatre ans, ses époux au même domicile,
 et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants, le père a signé
 avec son Hubert Charlot et Dulac le présent acte.

Eraste
 Hubert Charlot

- ERASTE François [18820311-001-ERA]

° Hollogne-aux-Pierres 11 mars 1882 (acte 22)

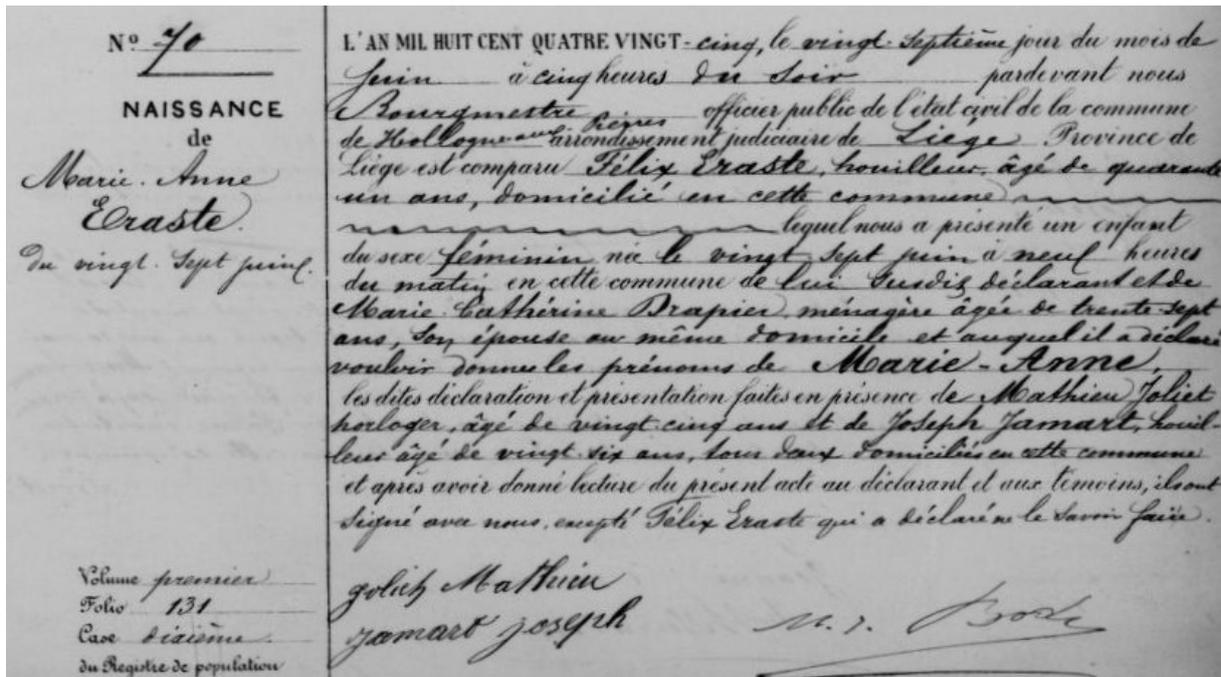
N° 22
 NAISSANCE
 de
 François
 Eraste
 au onze Mars

L'AN MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT deux le douzième jour du mois de
 Mars à onze heures du matin pardevant nous Beuyment
 officier public de l'état civil de la commune de Hollogne aux pierres
 arrondissement judiciaire de Liège Province de Liège est comparu
Felix Joseph Eraste brasseur âgé de trent-sept
 ans domicilié en cette commune
 lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le onze Mars
 à quatre heures du soir en cette commune de lui susdit déclarant
 être Marie Cathérine Drapier âgée de quarante-trois
 ans ménagère son épouse au même domicile et auquel il a
 déclaré vouloir donner le prénom de François
 les dites déclaration et présentation faites en présence de François
Lambotte brasseur âgé de vingt-six ans
 et Cornille Echelmans ouvrier d'usine
 âgé de quarant-un ans, tous deux domiciliés
 en cette commune
 et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins le
 père et François Lambotte ont signé avec nous
 et Cornille Echelmans à Hollogne le présent acte.

Felix Eraste & Lambotte
 M. J. Beuyment

- ERASTE Marie Anne [18850627-001-ERA]

° Hollogne-aux-Pierres 27 juin 1885 (acte 70)



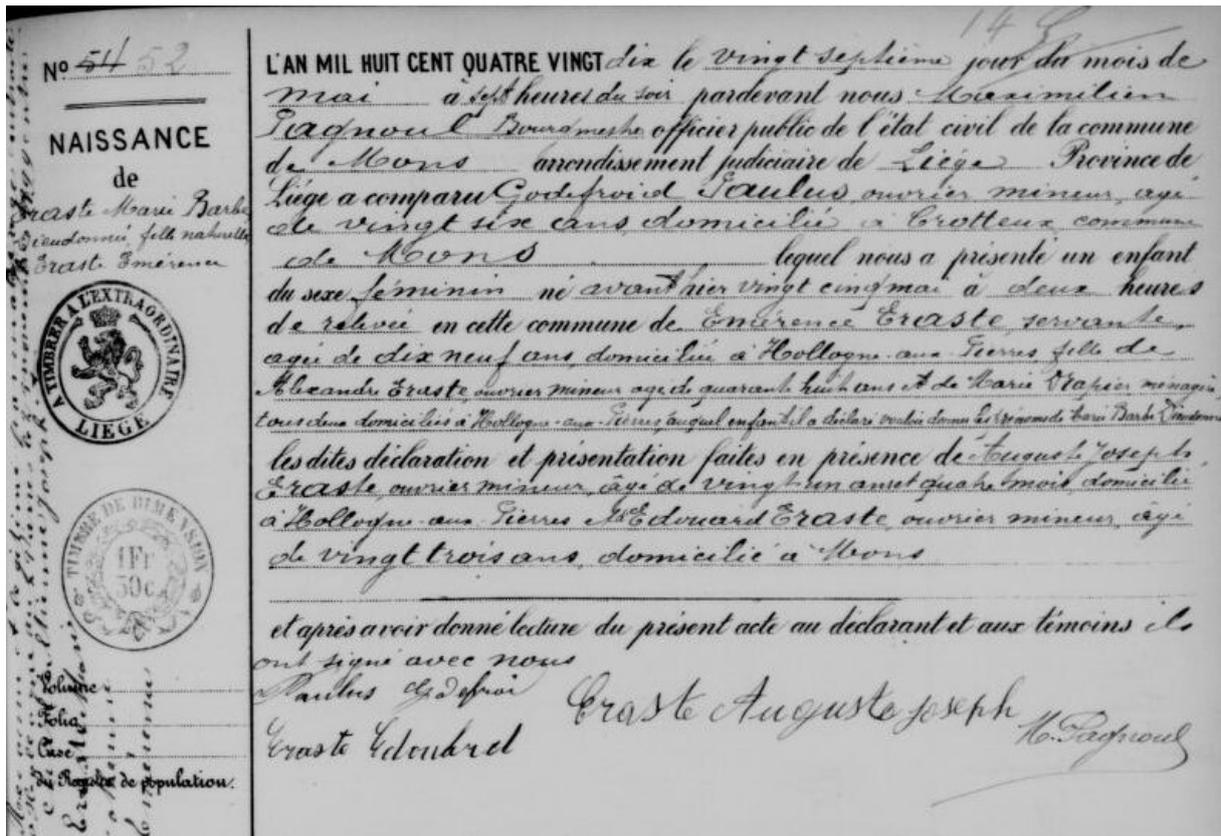
10. Enfants d'Émérance³ (X.N.) :

Voir en 6

- **ERASTE Marie Barbe Dieudonné** [[18900527-001-ERA](#)]

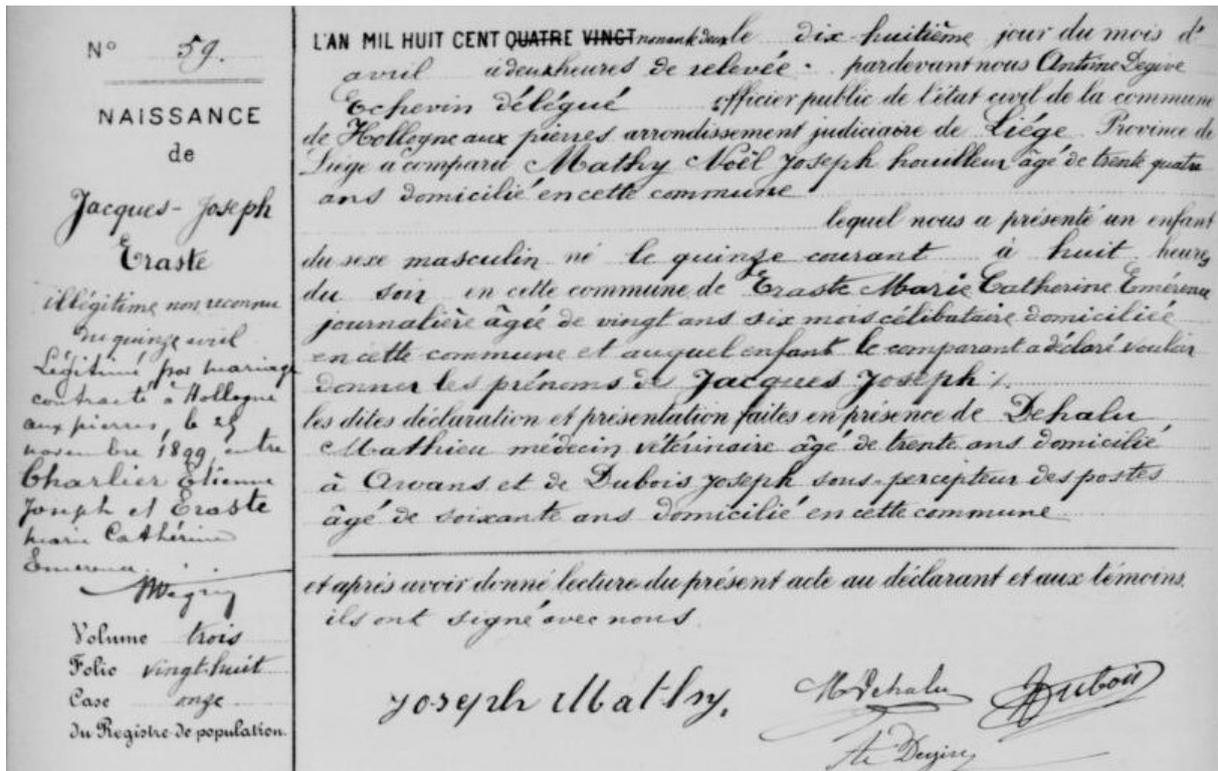
° **Mons-lez-Liège 27 mai 1890** (acte 52)

³. **ERASTE Marie Catherine** Émérance.



- ERASTE Jacques Joseph [18920418-001-ERA]

(Illég.) ° [Hollogne-aux-Pierres 18 avril 1892](#) (acte 59) (Il a été reconnu le 15 avril 1892 et légitimé par le mariage contracté à Hollogne-aux-Pierres le 25 novembre 1899 entre **CHARLIER** Etienne Joseph et **ERASTE** Marie Catherine Emérence).



11. Enfants d'Octavie (X N.) :

Voir en 6

- **ERASTE** Charles Joseph [18980129-001-ERA]

(Illég.) ° Hollogne-aux-Pierres 29 janvier 1898 (acte 16) [Il n'a pas été reconnu]

No 16.

NAISSANCE

Charles-Joseph
Eraste

De vingt-neuf janvier
illégitime non reconnu

482-1809. — M^o V^o L'Arron-Willmann, rue de la Cathédrale, Liège, 3100 es.
Volume quatre
Folio cent quatre-vingt deux
Case 272
du Registre de population.

L'an mil huit cent nonante-huit, le vingt-neuvième jour du mois de janvier à trois heures de relevée par devant nous Antoine Legue Esberin délégué Officier public de l'Etat-Civil de la Commune de Hollogne aux pierres Arrondissement judiciaire de Liège, Province de Liège, a comparu Everaert Jeanne épouse Venia jusqu'à l'enfant accouchée de âge de trente six ans domiciliée en cette commune ayant procédé à l'accouchement, la quelle nous a présenté un enfant du sexe masculin né le vingt-neuf jour courant à six heures du soir en cette Commune de Eraste Octavie Marie Catherine ménagère âgée de vingt sept ans, célibataire, domiciliée en cette commune et auquel enfant il a déclaré vouloir donner les prénoms de Charles Joseph.

les dites déclaration et présentation faites en présence de Dejae Eugène cadette âgé de cinquante sept ans domicilié en cette commune et de Lamberty Gabriel menuisier âgé de vingt-huit ans domicilié à l'Arbre-à-oreux et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins, ils ont signé avec nous.

J. P. Weimer & Dejae G. Lamberty
A Liège.

+ Hollogne-aux-Pierres 25 février 1898 (acte 13)

No 13.

DÉCÈS

Charles-Joseph
Eraste

De vingt-cinq février

Volume quatre
Folio cent quatre-vingt deux
Case 272
du Registre de population.

L'an mil huit cent nonante-huit, le vingt-cinquième jour du mois de février à deux heures de relevée par devant nous Antoine Legue Esberin délégué Officier public de l'Etat-Civil de la Commune de Hollogne aux pierres Arrondissement judiciaire de Liège, Province de Liège, ont comparu Eraste Alexandre bouillier âgé de cinquante six ans et Vismannant Henri bouillier âgé de trente huit ans domiciliés en cette commune. Le premier grand-père le second non parent du défunt ci-après dénommé lesquels nous ont déclaré que le vingt-cinq février courant à dix heures du soir est décédé en cette Commune à son domicile Eraste Charles-Joseph enfant âgé de vingt-six jours né en cette commune le vingt-neuf janvier deuxième fils illégitime de Eraste Octavie Marie Catherine ménagère âgée de dix sept ans, célibataire, domiciliée en cette commune.

et après avoir donné lecture du présent acte aux comparants, ils ont signé avec nous et le second Eraste Vismannant H.

A Liège.

*

* *

1. **ERAST** Joseph

Suit en 2 – Tailleur (1849), journalier (1852, 1853)

° Vers 1799 - 1800

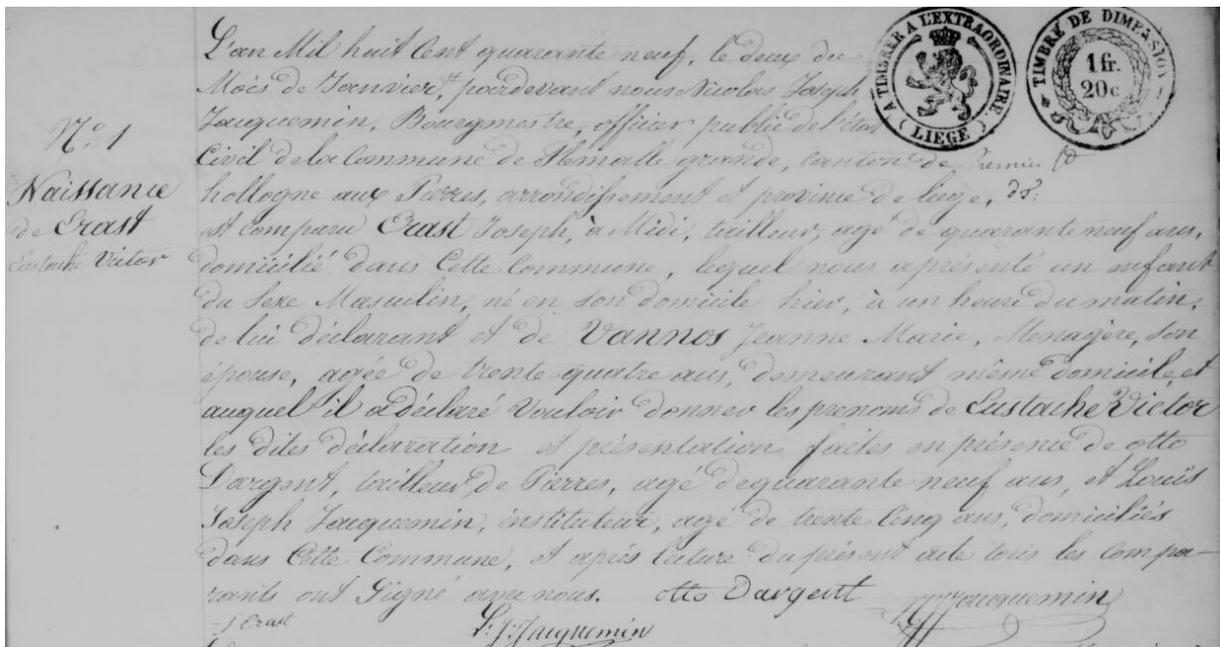
X avec **VANNOS** Jeanne Marie ou **VALOUSE** Jeanne Marie (Ménagère ; ° vers 1815)

2. **Enfants de Joseph (X VANNOS) :**

Voir en 1

- **ERAST** Eustache Victor [[18490102-001-ERA](#)]

° **Flémalle-Grande** 02 janvier 1849 (acte 1)



- **ERAST** N. (Mort-Né) [[18520410-001-ERA](#)] [Sexe Masculin]

°+ **Ivoz-Ramet (Yvoz)** 10 avril 1852 (acte 37)

N^o 57
 Acte de Naissance d'un
 enfant né vivant et mort
 immédiatement après la
 naissance de Joseph Erast.

L'an Mil huit cent cinquante deux le dix du Mois d'Avril à Neuf heures du Soir, pardevant
 Nous Victor Beauport le Maire officier public de l'Etat civil de la commune de Ramet,
 Canton de Lussigny, Arrondissement de Neuvicourt de Saône, j'ai comparu Joseph Erast
 journalier âgé de cinquante trois ans domicilié à Yvoz dépendant de cette commune,
 lequel nous a présenté un enfant du Sexe Masculin Sans vie qu'il a déclaré être né
 vivant aujourd'hui vers Neuf heures du matin au dit Yvoz, de lui déclarant et
 de Jeanne Marie Valours ménagère même domicile âgée de trente Sept ans son
 épouse, lequel enfant est mort immédiatement après la naissance, les dites déclara-
 tion et présentation faites en présence de Jean Joseph Langy. Marchand forain
 âgé de cinquante cinq ans et de Jean Pierre Renard cultivateur âgé de trente cinq ans
 tous les deux domiciliés au dit Ramet lesquels après lecture faite du présent acte ont
 signé avec nous. J. J. Langy J. P. Renard Erast Joseph

Victor Beauport

- ERAST N. (Mort-Né) [18530314-001-ERA] [Sexe Féminin]

⊕+ Ivoz-Ramet (Yvoz) 14 Mars 1853 (acte 17)

N^o 17 -
 ACTE DE NAISSANCE
 de l'enfant né sans vie
 de Joseph Erast

du

Du quatorzième jour du mois de Mars DE L'AN MIL-HUIT-CENT-
 CINQUANTE Trois à Neuf heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE DE son enfant du Sexe féminin Né sans vie de Joseph
 Erast journalier âgé de cinquante trois ans et de Jeanne Marie Valours ménagère
 son épouse âgée de trente huit ans domiciliés ensemble à Yvoz commune de Ramet

Sur la déclaration faite par le dit Joseph Erast.

En présence de Guillaume Wilmet marchand de bois âgé de cinquante quatre ans et de
 Michel Jouis journalier âgé de trente deux ans tous deux domiciliés au dit Ramet

Constaté suivant la Loi, en la Maison communale, par nous, soussigné, Victor Beauport le Maire
 Officier de l'Etat-civil de la commune de Ramet Yvoz duquel acte il a été donné lecture.
 et ont signé avec nous à l'exception du dit Michel Jouis
 J. Wilmet Erast Jouis

Victor Beauport